

POUVOIR

Je soussigné

NOM _____

PRENOMS _____

DEMEURANT A _____

Titulaire de _____ parts sociales de la société civile Groupement Foncier Agricole du DOMAINE PARENT, société civile au capital de 101 379 € dont le siège social est à fixé à 21630 POMMARD, immatriculée 443 842 604 RCS DIJON.

Délègue par la présente tous pouvoirs à :

NOM _____

PRENOMS _____

DEMEURANT A _____

à l'effet de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de ladite société, qui aura lieu **le mercredi 22 juin 2016 à 15 heures** au 3 Rue de la Métairie – 21630 POMMARD, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'ensemble des comptes 2015 établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2015 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L 612-5 du Code de commerce et décisions à cet égard,
- Approbation des comptes courants d'associés,
- Questions diverses,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

et à celles qui se tiendraient ultérieurement sur le même ordre du jour si la première assemblée ne pouvait délibérer.

Par suite le mandataire devra signer la feuille de présence, examiner tous documents, intervenir dans tous les débats, prendre part à tous votes et le cas échéant prendre toute mesure nécessaire à l'exécution du mandat donné.

Fait à

Le

Le mandant :

Signature précédée de
"Bon pour pouvoir"
M.

Le mandataire :

Signature précédée de
"Bon pour acceptation de pouvoir"
M.

**Groupement Foncier Agricole du
DOMAINE PARENT**
au capital de 101 379 €
Siège social : 21630 POMMARD
443 842 604 RCS DIJON

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 22 juin 2016**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L 612-5 du code de commerce, nous vous rendons compte des conventions qui ont pu naître, être exécutées entre la société et l'un des associés au cours de l'exercice faisant l'objet de notre assemblée, exercice clos le 31/12/2015.

La location des biens appartenant au GFA du DOMAINE PARENT au profit de la SAS DOMAINE PARENT s'est poursuivie pendant l'exercice moyennant un fermage qui s'est élevé à 43 282,11 € HT.

En exécution du bail conclu par le GFA du DOMAINE PARENT au profit de Monsieur PARENT François, le produit du fermage de l'exercice s'est élevé à 14 257.77 € HT.

La gérance